

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.050

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1997

13 Juin 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDOBLER
Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Construction d'un Centre d'Arts Plastiques

VOTE : UNANIMITE

Les locaux de l'Ecole Dessin situés dans l'Ecole de Musique, rue Henri Dunant, sont aujourd'hui trop exigus et ne répondent plus aux besoins des adhérents.

En conséquence il est envisagé la construction d'un Centre d'Arts Plastiques à côté de l'école de musique comprenant deux salles de manière à répondre à la diversité des activités artistiques enseignées.

Après mise en concurrence, L'ATELIER D'ARCHITECTURE DUNE a été chargé, en qualité de Maître d'oeuvre, de l'élaboration du projet et de la préparation du dossier de consultation des entreprises. Le coût total de l'opération a été estimé à **1.070.000 Frs TTC**.

La répartition des locaux en surface du projet se présente comme suit :

| | |
|----------------------|----------------------|
| - salle de cours n°1 | 53,05 m ² |
| - salle de cours n°2 | 52,53 m ² |
| - dégagement | 32,50 m ² |
| - sanitaires | 9,53 m ² |
| - local rangements | 2,29 m ² |

TOTAL 149,90

Par suite, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'adopter le dossier de consultation d'entreprises (DCE) afférent à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par L'ATELIER DUNE, Maître d'oeuvre, concernant le projet de construction d'un Centre d'Arts Plastiques à côté de l'Ecole de Musique,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par Monsieur LIANG Minh, de l'ATELIER DUNE, Maître d'oeuvre pour les travaux de construction du Centre d'Arts Plastiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics,
- d'imputer la dépense correspondante au budget d'investissement 1997.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 Juin 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS